

---

Adresse de la municipalité de Puiseaux qui adresse à la Convention l'état des dons volontaires faits par les citoyens de cette commune, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité de Puiseaux qui adresse à la Convention l'état des dons volontaires faits par les citoyens de cette commune, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 617;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31378\\_t1\\_0617\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31378_t1_0617_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Uzès-la-Montagne, 20 vent. II] (1).

« Représentants,

Il est agréable pour nous, de vous apprendre que dans notre commune tous les signes du fanatisme ont été abattus et remplacés par ceux de la liberté, qu'il n'existe d'autre culte que celui de la raison et de la vérité. La commune a fait don à la patrie de toute l'argenterie, ustensiles et dépouilles de ses églises. Elles furent remises à l'administration du district, afin d'économiser des frais à la République; puisse cet exemple être bientôt imité par toutes les communes.

Représentants, nous vous présentons nos sentiments de reconnaissance pour votre décret du 8 ventôse relatif aux personnes incarcérées, ce décret fait le désespoir des contre-révolutionnaires, il écrase tous les conspirateurs et consolide à jamais la République.

Législateurs, nous vous félicitons sur tous vos travaux et vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis terrassés soient forcés de reconnaître le gouvernement républicain qui doit faire le bonheur de tous les peuples de l'univers. »

BEDOT (off. mun.), PHELINE (off. mun.), MARIO-NEZ (off. mun.), GUIBAL (off. mun.), THERON-DET aîné (off. mun.), NOUTON (off. mun.), TUECH (off. mun.), MIRON, CHAZES, PELADAN, FAUVEY, PRADEN, MINAULT, RICHARD, MAURIN, AUQUIÉ, TESSIER, P. CHAZEL, MAIGROIT (maire), BERTRAND, JULIEN (secrét.), VIVARD (secrét.) [et un nom illisible].

25

La municipalité de Puiseaux (2) adresse à la Convention l'état des dons volontaires faits par les citoyens de cette commune, et déposés au district.

Mention honorable insertion au bulletin (3).

[Puiseaux, 25 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4).

« Nous avons fait passer et déposer, aujourd'hui au directoire de notre district, savoir : 138 chemises, 7 draps, 4 paires de bas, 4 cols, 1 culotte, 22 paires de souliers, 2 chapeaux, 13 livres de vieux linge, 29 livres de charpie, provenant des dons volontaires faits en faveur des défenseurs de la patrie.

Nous prions la Convention d'en agréer l'hommage et de compter sur tous les efforts qui seront en notre pouvoir pour le soutien de la liberté et de l'égalité. »

BOUNIER, DEVÉRINES (maire), TAZÉ, MIGER (agent nat.).

(1) C 294, pl. 982, p. 29.  
 (2) Et non Pisieux.  
 (3) P.V., XXXIII, 399.  
 (4) C 294, pl. 975, p. 17.

26

Les administrateurs du district de Baugé annoncent que, dans ce district, la raison prend la place du fanatisme; ils envoient l'état de l'argenterie et autres effets des ci-devant églises, qu'ils ont adressés à l'hôtel de la Monnoie, ou qui sont déposés au district; ils invitent la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que tous les tyrans de l'Europe soient exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

27

Les officiers municipaux de la commune de Vézières instruisent la Convention qu'ils ont envoyé au district de Loudun les ustensiles de l'ancien culte, et déposé au comité de surveillance vingt-une chemises et 30 liv. 12 s. 6 den. pour les défenseurs de la patrie; ils demandent leur ancienne église pour l'ériger en temple de la Raison, et la maison curiale pour loger l'instituteur.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

28

La société populaire de Mutius-Scévola applaudit au courage de la Convention, au zèle et à l'énergie du comité de salut public, qui a encore une fois sauvé la France, en faisant avorter l'infâme conspiration qui vient d'être découverte; elle adhère à tous ses décrets, notamment à celui du 13 de ce mois, et jure un entier dévouement à la Convention (3).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants,

En vain les despotes coalisés, en vain les intrigants de toute espèce ont juré la ruine de la République, et l'anéantissement de la liberté! En vain l'or et l'argent corrupteurs répandus à pleines mains par l'infâme ministre de la cour de Londres, foyer de toutes les conspirations, ont acheté des milliers d'esclaves dans l'intérieur de la République! Le génie tutélaire de la Liberté, qui siège sur le sommet de cette Montagne redoutable pour tous les tyrans a tout dévoilé: la plus affreuse des trahisons ourdies jusqu'à ce jour étoit sur le point d'être mise à exécution; la Montagne, les membres du Comité de Salut public, les patriotes incarcérés par des scélérats, tous les patriotes de cette commune alloient être égorgés. Paris alloit devenir un vaste cimetière; un nouveau tyran alloit monter sur le trône que nous avons élevé à la Liberté, à l'Égalité, divinités chéries que

(1) P.V., XXXIII, 399.  
 (2) P.V., XXXIII, 399.  
 (3) P.V., XXXIII, 400. B<sup>in</sup>, 28 vent.; M.U., XXXVII, 475.